

CONSST Compte rendu de la réunion du 10 mai 2012

159, promenade Cleopatra, Ottawa (Ontario)
Salle de réunion 207

Représentants des employés

IPFPC

- Tom Wright (coprésident)
- Terry Petrow
- Ken Randa

AFPC

- Bob Kingston (coprésident)
- Marlene O'Neil
- Sam Barlin
- Jose Evangelho

Secrétariat

- Jennifer Corley
- Vera Pasic

Représentants de l'employeur

- Stephen Norman (coprésident)
- Colleen Barnes
- Debbie Cunningham
- Mark Willcox
- Wendy Bray

Invités

- Gérard Étienne, vice-président des Ressources humaines

-
1. Mot de bienvenue du président
 2. Signature du compte rendu de la dernière réunion du 27 janvier 2012
 3. Examen et approbation de l'ordre du jour
 4. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 27 janvier 2012
 5. Points permanents
 6. Affaires Nouvelles
 7. Téléconférence avec les conseillers en SST des centres opérationnels
 8. Tour de table
-

1. Mot de bienvenue du coprésident Bob Kingston

2. Signature du compte rendu de la dernière réunion du 27 janvier 2012

3. Examen et approbation de l'ordre du jour

4. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 27 janvier 2012

Menace pour la sécurité (Programme de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail)

Le 2 mars 2012, Colleen Barnes et Stephen Norman ont rencontré Gérard Étienne, le vice-président des Ressources humaines, pour lui expliquer les raisons pour lesquelles le Comité d'orientation national en santé et sécurité au travail (CONSST) a regroupé les deux politiques (sur la violence et le harcèlement) en une seule et unique politique, la Politique sur le respect en milieu de travail. Après avoir rencontré divers intervenants le 12 avril 2012, Gérard Étienne a fourni aux gestionnaires des Ressources humaines des directives sur le processus à suivre lorsqu'une plainte de harcèlement est déposée. La Politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail (2006) en vigueur s'applique, sauf que toutes les plaintes seront désormais examinées par les Ressources humaines jusqu'à ce qu'une nouvelle politique soit mise en œuvre.

Gérard Étienne était présent à la réunion du CONSST du 10 mai 2012. L'AFPC et l'IPFPC indiquent à M. Étienne qu'ils ordonneront à leurs membres de ne pas suivre la Politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail, car ils estiment qu'elle n'est pas conforme à la partie XX du *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail*. Le Comité convient d'organiser une autre rencontre entre le vice-président des Ressources humaines et les coprésidents du CONSST pour définir la marche à suivre.

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** organiseront une rencontre entre le vice-président des Ressources humaines et les coprésidents du CONSST pour examiner la Politique sur le respect en milieu de travail et définir la marche à suivre. Les Services de SST de l'Agence feront le point à la prochaine réunion du CONSST.

Directive sur la gestion des urgences de l'immeuble et la sécurité

Un groupe de travail a rédigé une ébauche, laquelle sera partagée à l'examen du CONSST.

Mesure de suivi : La **Direction générale de la gestion intégrée (DGGI)** soumettra l'ébauche à l'examen du CONSST (par l'entremise des **Services de SST de l'Agence**), puis examinera ses commentaires. La DGGI fera le point à la prochaine réunion.

Nominations aux comités de SST

Un message a été envoyé par l'entremise de la structure de gouvernance en matière de SST pour informer les comités de SST que « l'Avis de nomination » – Membre du comité de santé et sécurité a été ajouté à Desktop eForms. On a demandé des précisions aux membres du CONSST au sujet de ce formulaire; les membres du CONSST proposent que des questions et réponses soient rédigées afin de clarifier le formulaire pour les comités de SST.

Mesure de suivi : **Sam Barlin** et **Jose Evangelho** feront l'ébauche des questions et réponses en prévision de la prochaine réunion.

Avis à l'industrie sur le verrouillage et l'étiquetage

La deuxième ébauche de la note décrivant une approche nationale pour les procédures de verrouillage et d'étiquetage sera envoyée au CONSST et aux conseillers en SST des centres opérationnels aux fins de consultation. Les commentaires doivent être transmis aux secrétaires du CONSST d'ici le 22 juin.

Mesure de suivi : Les Services de SST de l'Agence feront le point à la prochaine réunion.

Équipement de protection individuel : Lunettes protectrices avec ordonnance

Une note au sujet des lunettes protectrices avec ordonnance a été rédigée et deux rondes de consultation ont eu lieu.

Mesure de suivi : Les Services de SST de l'Agence examineront la deuxième série de commentaires, puis enverront la note aux fins d'examen final. Les **Services de SST de l'Agence** feront le point à la prochaine réunion.

Sécurité des véhicules hybrides et risque d'électrocution

La DGGI confirme que la procédure opérationnelle normalisée est dans *Merlin* et que le registre dans les véhicules hybrides a été mis à jour afin d'indiquer que les employés n'ont pas le droit de toucher aux systèmes mécaniques.

Mesure de suivi : Sam Barlin confirmera aux Services de SST de l'Agence que l'information a été communiquée aux conducteurs de véhicules hybrides.

Conduite préventive

La DGGI répond aux questions liées à la conduite urbaine/rurale, à la conduite régionale et à la conduite préventive.

La discussion sur la conduite préventive se poursuit lorsque les conseillers en SST des centres opérationnels se joignent à la réunion par téléconférence.

Les Opérations de l'Ontario achètent des licences de formation pour un cours en ligne. Il s'agit d'un cours explicite et assez élémentaire. Les employés disposent de 30 jours pour compléter le cours, qui dure en moyenne 3 heures. Ce cours s'inspire du cours de conduite préventive du Conseil canadien de la sécurité. Les participants apprennent comment conduire de façon préventive et réduire l'impact de la conduite automobile sur l'environnement. Après avoir suivi le cours, les participants reçoivent un certificat du Conseil canadien de la sécurité.

On estime qu'il est nécessaire d'effectuer des recherches plus approfondies pour déterminer ce qui suit :

- Y a-t-il moins d'accidents de véhicule après que les employés aient suivi le cours?
- Le cours sur la conduite préventive devrait-il être obligatoire pour les employés qui conduisent un véhicule du parc automobile?
- Après qu'une analyse de l'information disponible ait été effectuée, il pourrait s'avérer utile d'élaborer des « pratiques exemplaires » pour le cours.

Mesure de suivi : La DGGI et les Services de SST de l'Agence examineront les rapports d'enquête de situation comportant des risques (RESR) concernant les accidents de véhicule. La **DGGI** présentera un compte rendu de son analyse à la prochaine réunion du CONSST.

5. Points Permanents

Programme d'aide aux employés

Les Services de SST de l'Agence informent les participants qu'ils assumeront bientôt la responsabilité du Programme d'aide aux employés (PAE) de l'Agence. Le CONSST a discuté des pratiques exemplaires proposées par un sous-comité du CONSST pour promouvoir les services du PAE. Parmi les pratiques exemplaires, mentionnons la diffusion à l'échelle nationale des bulletins *Question d'équilibre* du PAE rédigés par Shepell FGI, la promotion des séances sur le bien-être lors des réunions des comités de SST et dans les lieux de travail, ainsi que l'ajout du bien-être en tant que point permanent à l'ordre du jour des comités de SST.

Mesures de suivi :

- Les **Services de SST de l'Agence** diffuseront aux employés à l'échelle nationale les bulletins *Question d'équilibre* du PAE par l'entremise de la liste de distribution générale. Les Services de SST de l'Agence informeront toujours à l'avance la gouvernance en matière de SST de la diffusion des messages à l'échelle nationale.
- Les **Services de SST de l'Agence** enverront un message aux coprésidents des comités de SST des centres opérationnels pour leur indiquer le nombre de séances disponibles et leur demander de s'inscrire.
- Les **Services de SST de l'Agence** informeront la gouvernance en matière de SST que le bien-être au travail devrait être ajouté en tant que point permanent à l'ordre du jour des réunions des comités de SST de tous les échelons.
- Les **Services de SST de l'Agence** soumettront à l'examen du CONSST un modèle pour les comptes rendus des réunions sur la SST. Un modèle normalisé devrait être adopté par les comités des centres opérationnels, les comités régionaux et les comités locaux. Un modèle normalisé est déjà en place dans les laboratoires; il pourrait servir dans ce cas-ci.
- Les **Services de SST de l'Agence** communiqueront avec Shepell FGI pour lui demander de réviser son sondage auprès des utilisateurs afin d'y inclure un champ des commentaires où les répondants insatisfaits pourront proposer des améliorations.

Programme de services de santé

Les Services de SST de l'Agence indiquent que la trousse d'information sur les médecins de famille est désormais disponible dans *Merlin*. Cette trousse aidera les gestionnaires à comprendre le processus et à assurer l'uniformité des demandes de services auprès de médecins de famille. Les employés à domicile qui n'ont pas accès à *Merlin* recevront une trousse d'information par courriel ou par la poste. De plus, l'employé recevra une copie de la lettre qui sera envoyée à son médecin qui explique la raison pour laquelle une évaluation de l'aptitude au travail a été demandée.

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** feront le point à la prochaine réunion.

Gouvernance en matière de SST (structure des comités en milieu de travail)

Les Services de SST de l'Agence examinent le mandat des comités régionaux de SST de l'Ouest. Aucune préoccupation n'est soulevée.

On convient d'examiner le mandat des comités régionaux de SST du Québec en prévision de la prochaine réunion du CONSST.

On convient qu'une fois achevé l'examen du mandat des comités des centres opérationnels et des comités régionaux, un modèle sera envoyé aux comités de SST des centres opérationnels. On leur demandera de le mettre à jour conformément à la structure de gouvernance en matière de SST.

Mesures de suivi :

- Les **Services de SST de l'Agence** feront le point sur le mandat des comités régionaux de SST du Québec à la prochaine réunion.
- **Bob Kingston, Tom Wright et Colleen Barnes** prépareront un modèle pour les comités de SST des centres opérationnels. Le but consiste à recenser l'information dont a besoin le CONSST des comités des centres opérationnels à chaque trimestre pour surveiller le programme de SST.
- Les **Services de SST de l'Agence** ont précédemment demandé aux membres du Comité du Courtney Park d'examiner et de commenter le document « Une journée dans la vie d'un représentant de la SST/membre du Comité de SST ». L'examen final sera effectué par les membres du CONSST et l'équipe de la SST. Une fois le document approuvé, les Services de SST de l'Agence l'afficheront dans *Merlin* et le remettront aux comités de SST à titre de référence.

Résumé des données de l'ACIA en matière de SST à l'échelle nationale

En raison des questions pressantes depuis la dernière réunion du CONSST, les membres ne sont pas en mesure d'examiner tous les documents soumis ni de rédiger une première ébauche.

Mesures de suivi :

- **Marlene O'Neil et Stephen Norman** proposeront des pratiques exemplaires pour aider les comités locaux de SST à recueillir l'information nécessaire pour produire le rapport annuel à présenter à RHDCC.
- **Bob Kingston et Owen Bale** proposeront des pratiques exemplaires que les comités locaux de SST devraient adopter lors de l'examen des RESR. Une ébauche sera distribuée aux membres du CONSST avant la prochaine réunion.

Formations obligatoires de l'ACIA en matière de SST

Sous-comité de la formation

En raison de son inactivité, il a fallu procéder à un examen de la composition et des priorités afin d'établir de nouvelles priorités.

Une réunion a eu lieu en février et il a été convenu que la formation en ligne sur l'inspection et le RESR seront « en suspens » pour permettre aux ressources d'élaborer une trousse d'orientation en SST ciblant tous les employés de l'ACIA.

Mesure de suivi : Le **Sous-comité de la formation** fera le point sur l'examen de la trousse d'orientation en SST d'ici la prochaine réunion du CONSST.

Formation en ligne sur le SIMDUT

Un message annonçant que la formation en ligne est désormais disponible à tous les employés a été envoyé par l'entremise de la gouvernance en matière de SST.

État: Dossier clos

Formation en ligne sur le Programme de prévention des risques (PPR) dans MonDossier@ACIA

Le taux de participation pour l'ensemble de l'Agence est de 72,5 %.

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** enverront une demande à l'équipe de la SST afin qu'elle communique avec son coordonnateur de la formation et aide la direction à faire un rappel aux employés qui doivent suivre la formation.

Directive sur les employés qui travaillent seuls

La deuxième ébauche a été traduite et sera soumise à l'examen final de l'équipe de la SST et des membres du CONSST.

Mesure de suivi : **Stephen Norman** enverra la directive aux fins d'examen, regroupera les commentaires, puis organisera une téléconférence afin de discuter des problèmes et de les résoudre.

Enquête sur la qualité de l'air intérieur

L'AFPC et l'IPFPC notent que les travaux post-entrée prévus n'ont pas été effectués à la satisfaction des membres du Comité et demandent à la DGGI et aux Services de SST de l'Agence de faire le point à ce sujet.

Mesure de suivi : La **DGGI** et les **Services de SST de l'Agence** feront le point sur les travaux post-entrée prévus qui n'ont pas été effectués à la prochaine réunion.

Essai des nouveaux casques de sécurité conformes à la norme ACNOR Type 2

L'essai de deux casques de sécurité est terminé; on est en train de compiler les résultats et on les communiquera au Comité de SST du Centre opérationnel de l'Ontario en juin, puis aux Services de SST de l'Agence.

Les casques de sécurité approuvés par le NIOSH et l'ACNOR sont tous acceptables.

Mesure de suivi : Les **Opérations** feront le point sur l'essai des casques de sécurité à la prochaine réunion.

6. Affaires Nouvelles

Examen de la proposition d'évaluer les risques possibles de l'inspection de navires

En raison de l'abrogation du *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (navires)* et de la création du nouveau *Règlement sur la santé et la sécurité en milieu maritime* en 2010, les cales des navires peuvent désormais être considérées comme des espaces clos conformément au *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*. Les régions de l'Ouest proposent de demander à un consultant de déterminer quand une cale de navire pourrait être considérée comme un espace clos et d'évaluer les risques possibles (p. ex. amiante et métaux lourds). Le CONSST recommande de recueillir des renseignements à l'interne, puis de les examiner avant d'embaucher un consultant.

Questions soulevées pendant la réunion

1. Quand les cales de navires pourraient-elles être considérées comme des espaces clos?

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** demanderont au groupe de travail chargé de l'inspection des navires de se pencher sur cette question et de présenter à la prochaine réunion du CONSST.

2. Quelle est la probabilité d'exposition aux risques (p. ex. amiante et plomb) durant l'inspection de cales de navires?

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** demanderont au groupe de travail chargé de l'inspection des navires d'examiner et de mettre à jour les analyses du risque professionnel (ARP) sur l'inspection de navires. **Bob Kingston** fournira le nom des employés qui peuvent examiner les ARP et contribuer à leur mise à jour.

7. Téléconférence avec les conseillers en sst des centres opérationnels

Présents : Suzanne Nadeau (Centre opérationnel de l'Atlantique), Irma Adriazola (Centre opérationnel du Québec), Eli Lakkis (Secteur de la capitale nationale), Owen Bale (Opérations), Craig Houghton (Centre opérationnel de l'Ontario), Paul Langan (Laboratoires) et Tara Garratt (Centre opérationnel de l'Ouest).

Voici les discussions qui se sont déroulées au cours de cette téléconférence:

- **Inspections du lieu de travail dans les établissements d'une tierce partie (précision)**
Par « lieu de travail », on entend tout endroit où des travaux sont exécutés pour le compte de l'employeur. Un lieu de travail qui requiert une gouvernance en matière de SST est un lieu de travail où l'ACIA a un contrôle continu (p. ex. un poste de travail attribué ou un bureau dans une usine de transformation des viandes où le nom de l'ACIA est indiqué sur la porte).
- **Note au sujet des barèmes de distribution**
Les barèmes de distribution figurant dans *Merlin* ont été mis à jour en fonction des changements apportés aux normes, règlements, directives et ARP. Il s'agit d'un document d'orientation qui n'est pas normatif. Les membres du CONSST auront la possibilité d'examiner le nouveau document et de formuler leurs commentaires avant qu'il soit affiché dans *Merlin*.
- **Troisième édition du Manuel de sécurité en laboratoire de l'ACIA**
La troisième édition du Manuel de sécurité en laboratoire de l'ACIA a été publiée. Dans le cadre du plan de mise en œuvre, tous les laboratoires doivent remplir, pour chacun des chapitres, une liste de contrôle pour l'examen continu du rendement. Les comités de SST des laboratoires tiendront compte des résultats de cet examen au moment d'établir leurs objectifs.

8. Tour de table

Rien à signaler.

La prochaine réunion se tiendra le 10 mai 2012.